



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ,  
*en charge de la prévention  
et de la protection sociale généralisée*

N° / MSP / DSP / DSSP / BPS  
1 0 2 6 3

DIRECTION DE LA SANTÉ

Papeete, le 28 SEP. 2023

DÉPARTEMENT DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE  
MODERNISATION DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

BUREAU DES PROGRAMMES DE SANTÉ  
.....

*Le Directeur*

*Affaire suivie par :*  
*Dr Rémi MAYAN/ Maeva CHENE VECCELLA*

## CIRCULAIRE

**Objet :** Campagne de vaccination conjointe contre la grippe saisonnière et de la Covid-19 pour la saison 2023-2024 et de la poursuite du déploiement du système de recueil des données de vaccination (VAXI FENUA)

- P. J. :**
- Aide- mémoire sur la vaccination antigrippale 2023-2024
  - Annexe 1a : GRIPPE SAISONNIERE\_Recueil du nombre de doses dans les officines
  - Annexe 1b : COVID-19\_Recueil du nombre de doses dans les officines
  - Annexe 1c : COVID-19\_Etablissements et centres de santé. Fiche de commande des vaccins Covid-19
  - Annexe 2a : GRIPPE SAISONNIERE\_Recueil du nombre de doses administrées dans les lieux de soins/cabinets libéraux
  - Annexe 2b : COVID-19\_Recueil du nombre de doses administrées dans les lieux de soins
  - Annexe 3 : Modalités de distribution des vaccins (grippe saisonnière)
  - Annexe 4 : Population éligible à la vaccination contre la grippe saisonnière et contre la Covid-19
  - Annexe 5 : Liste des pathologies chroniques à risque de complications (grippe saisonnière & Covid-19)
  - Fiche pratique sur l'utilisation du vaccin COMIRNATY®OMICRON XBB.1.5 ADULTE (12 ans et +) - flacon à couvercle GRIS
  - Fiche pratique sur l'utilisation du vaccin COMIRNATY®OMICRON XBB.1.5 PEDIATRIQUE (à destination des enfants de 5 ans à 11 ans) - flacon à couvercle BLEU
  - Fiche pratique sur l'utilisation du vaccin COMIRNATY®OMICRON XBB.1.5 PEDIATRIQUE (à destination des nourrissons et enfants de 6 mois à 4 ans) - flacon à couvercle BORDEAUX

Cette circulaire a pour objet de définir, à l'attention des professionnels de santé de Polynésie française, les modalités de réalisation de la campagne de vaccination conjointe contre la grippe saisonnière et la Covid-19 pour la saison 2023-2024 et la poursuite du déploiement du système de recueil informatisé des données de vaccination (dénommé VAXI FENUA).

Cette année, les partenaires publics et privés, représentants des Ordres professionnels et des Syndicats professionnels concernés par la vaccination ont été invités pour amener ce document avant validation.

La réunion s'est tenue le 5 septembre 2023, en présence des membres de la Direction de la santé, du Bureau de veille sanitaire et de l'Observation (BVSO) de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS), de la Présidente du Conseil de l'Ordre des Infirmiers de Polynésie française et des Présidentes du Syndicat des Pharmaciens d'officine de Polynésie française.

## 1. Contexte spécifique de circulation de souches de grippe saisonnière

Chaque année, la grippe saisonnière est susceptible de toucher des populations à risque de développer des formes sévères, entraînant hospitalisations, séjours en réanimation voire des décès.

Le bilan de la campagne saisonnière 2022/2023 est le suivant :

- Environ 22 600 doses ont été administrées, sur une population éligible estimée entre 40 000 et 60 000 personnes.
- 184 hospitalisations (principalement en lien avec une souche A) chez des personnes non vaccinées.
- 8 patients décédés des suites d'une infection grippale (âge compris entre 26 et 79 ans).

## 2. Contexte spécifique de circulation de souches de Covid-19

Malgré le fait que la Covid-19 ne soit plus une menace de santé publique au niveau mondial, le virus circule toujours, notamment le sous variant omicron XBB.1.5.

A ce jour :

- 13.5 milliards de doses anti -Covid-19 ont été administrées au niveau mondial.
  - Ce qui aurait permis d'éviter, au niveau mondial, plus 20 millions de décès.
  - Nos voisins du Fiji CDC ont calculé les incidences suivantes (MHMS 29/06/2023) :
    - 12.4 décès/100 000 personnes vaccinées
    - 344.4 décès /100 000 personnes non vaccinées
- En Polynésie française, la couverture vaccinale de plus de 80% a permis de limiter le nombre d'hospitalisations (cf. Bulletins de Surveillance Epidémiologique).
- La vaccination anti-Covid-19 fait l'objet d'une surveillance renforcée :
  - En Polynésie française, depuis le début de la vaccination il y a eu 310 déclarations d'effets indésirables, dont 1 cas de myocardite résolutif ; aucun décès n'a été attribué à la vaccination à ce jour.

### 3. Mise en œuvre de la stratégie vaccinale contre saisonnière et la Covid-19

La campagne de vaccination conjointe contre la grippe saisonnière et la Covid-19 à l'attention des populations cibles se déroulera du **lundi 23 octobre 2023 au lundi 1er avril 2024 inclus**.

Le **vaccin contre la grippe saisonnière** repose sur l'administration d'une dose unique, à l'exception des enfants âgés de moins de 9 ans (cf. Annexe 4).

A compter du 23 octobre 2023, la **vaccination anti-Covid-19** reposera sur une dose unique de vaccin PFIZER COMIRNATY OMICRON XBB.1.5 quel que soit l'historique de la personne vis-à-vis de la Covid-19 (doses reçues, infections présentées, absence de primo-vaccination, ...) pour les adultes et les enfants âgés de 5 ans et plus. Il conviendra de solliciter un avis spécialisé pour les enfants âgés de 6 mois à 4 ans.

Les **2 vaccins** peuvent être administrés le même jour ou à distance, sans délai à respecter entre les 2 actes.

Des sites d'injection distincts et des aiguilles différentes doivent être utilisés en cas d'administration concomitante.

Tout symptôme survenant après une injection vaccinale peut être déclaré à la **pharmacovigilance** (sans nécessité d'avoir établi le lien de causalité au préalable) à l'adresse : [vigilance.arass@administration.gov.pf](mailto:vigilance.arass@administration.gov.pf)

Durant cette campagne de vaccination conjointe contre la grippe saisonnière et la Covid-19, les vaccins seront administrés aux **populations cibles suivantes**, gratuitement sur justificatif :

- Personnes âgées de 60 ans et plus ;
- Patients relevant de la liste des pathologies chroniques à risque (cf. Annexe 5) ;
- Professionnels de santé ;
- Professionnels navigants (aérien et maritime) ou agents touristiques accompagnant des groupes ;
- Femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse ;
- Personne en situation d'obésité (soit indice de masse corporelle (IMC)  $\geq 40$ ) ;
- Personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médico-social ;
- Entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois ayant des facteurs de risque de grippe grave ou de Covid-19.

### 4. Recueil des données et évaluation de la couverture vaccinale

La **traçabilité** des actes de vaccination (**grippe saisonnière et Covid-19**) se fait prioritairement par l'enregistrement sur le logiciel VAXI FENUA, après avoir fait la demande de création de compte : <https://www.mes-demarches.gov.pf/>

Elle concernera pour la campagne 2023/2024 :

- Les professionnels de la Direction de la santé (sous réserve de la connexion internet du lieu d'exercice) ;
- Les professionnels de santé antérieurement formés à VAXI COVID ou VAXI FENUA.

En cas d'indisponibilité de services internet ou d'absence d'accès ou de formation à VAXI FENUA, nous demandons à ce que les fiches de recueil (annexes 1a, 1b, et 2a, 2b) nous soient régulièrement retournées pour faciliter l'analyse des données et orienter en conséquence la campagne de vaccination de la saison suivante.

## 5. Divers

Les flacons de vaccins anti Covid-19 seront fournis avec les seringues, aiguilles (et diluant, le cas échéant) nécessaires à l'administration des doses, par la Pharmacie d'approvisionnement de la Direction de santé aux Pharmacies d'officine dans le cadre d'une convention relative à la participation de la Pharmacie à l'administration des vaccins en Polynésie française.

Les infirmiers libéraux peuvent vacciner contre la grippe saisonnière et contre la Covid-19 après avoir récupéré les vaccins en pharmacie d'officine sur présentation de la prescription médicale nominative.

Le dossier complet est accessible via les liens suivants :

- Pour la **grippe saisonnière** : <https://www.service-public.pf/dsp/grippe-saisonniere/>
- et Informations aux professionnels – Direction de la santé de Polynésie française (service-public.pf) pour la **Covid-19** : <https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/>

L'équipe en charge des Programmes de Pathologies Infectieuses reste à votre disposition pour de plus amples informations :

- Par téléphone : 40 466 180
- Par mail : [bppi@sante.gov.pf](mailto:bppi@sante.gov.pf)

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation et votre dynamisme pour faire de cette campagne de vaccination contre la grippe un véritable succès, je vous remercie de votre participation.

### Copies :

MSP 1  
DSP 1  
Pharmappro 1

Pour le Ministre et par délégation



Docteur Philippe BIAREZ

- Mesdames et Messieurs les Responsables des structures de la Direction de la santé
- Madame la Directrice de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)
- Madame la Directrice du Fare Tama Hau (FTH)
- Madame la Directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)
- Monsieur le Directeur général par intérim de l'Institut Louis Malardé (ILM)
- Monsieur le Directeur par intérim de la Caisse de prévoyance sociale (CPS)
- Madame la Directrice par intérim des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)
- Mesdames et Messieurs les Directrices / Directeurs d'établissements médicaux et de soins de suite : cliniques de Mamao / Cardella et Paofai, Centre Te Tiare, Dial'isis Polynésie, Apair - Apurad, Centre Ora Ora
- Les Syndicats des médecins, pharmaciens, sages-femmes et infirmiers
- Les Ordres professionnels :
  - o Conseil de l'ordre des médecins de la Polynésie française (COMPF)
  - o Conseil de l'ordre des infirmiers de la Polynésie française (COIPF)
  - o Conseil de l'ordre des pharmaciens de la Polynésie française (COPPF)
  - o Conseil de l'ordre des sages-femmes de la Polynésie française (COSFPF)
- Les médecines de travail
- Mesdames et Messieurs les Pharmaciens d'officine
- Les grossistes répartiteurs pharmaceutiques